

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 15 décembre 2025

N° 2025 – 57

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation

Le 9/12/2025

Date d'affichage

Le 9/12/2025

**Objet de la délibération 2025 - 57 :**

Retrait de la délibération 2025-40  
du 31/10/2025 concernant l'achat  
d'un nouveau tracteur et la  
reprise de l'ancien

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le **17 DEC. 2025**

Et publication ou notification  
du **17 DEC. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 15 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusée : Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2025-40 du 31/10/2025 concernant l'achat d'un nouveau tracteur et la reprise de l'ancien tracteur.

Le conseil municipal avait accepté l'achat d'un tracteur d'occasion New Holland de chez GONNIN-DURIS, modèle TSA 100 de 2005, d'un montant de 38 000 € HT soit 45 600 € TTC, et avait donné son accord pour la reprise de l'ancien tracteur Lamborghini pour un montant de 9 600 € net.

Cependant, l'entreprise mentionne sur la facture un montant de la reprise à 8 000 € HT et une TVA de 1 600 €.

La commune n'est pas assujettie à la TVA, donc la TVA ne peut pas figurer pour la reprise.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le retrait de cette délibération, puisque le budget indiqué pour la reprise se retrouve non conforme à la réalité du marché.

Après délibération, le conseil municipal retire la délibération 2025-40 du 31/10/2025 concernant l'achat d'un nouveau tracteur et la reprise de l'ancien tracteur.

<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025,

Au registre sont les signatures pour copie conforme

**AR Prefecture**

043-214302333-20251215-2025\_57-DE  
Reçu le 17/12/2025



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20251215-2025\_57-DE  
Reçu le 17/12/2025